



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 29 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2522 (2020) du Conseil de sécurité, au titre de la question « La situation concernant l'Iraq ». La résolution a été adoptée le 29 mai 2020, conformément à la procédure de vote décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253). La procédure a été approuvée compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus.

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 28 mai 2020, adressée Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (voir annexe I), mettant aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2020/449 (voir pièce jointe à l'annexe I) ;
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes II à XVI) ;
- Le texte des déclarations envoyées ultérieurement par les membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils expliquent leur vote (voir annexe XVII).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) Sven **Jürgenson**



## Annexe I

### **Lettre datée du 28 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars (S/2020/253), j'appelle votre attention sur la question suivante.

Les membres du Conseil ont débattu du projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449) (voir pièce jointe). Le projet de résolution est présenté sous la forme d'un tirage en bleu (voir pièce jointe).

Avec l'assentiment des membres du Conseil, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution susmentionné.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du vendredi 29 mai 2020.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) Sven **Jürgenson**

Pièce jointe

Nations Unies

S/2020/449



## Conseil de sécurité

Provisoire  
27 mai 2020  
Français  
Original : anglais

### États-Unis d'Amérique : projet de résolution

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* toutes ses résolutions antérieures concernant l'Iraq, en particulier les résolutions 1500 (2003), 1546 (2004), 1557 (2004), 1619 (2005), 1700 (2006), 1770 (2007), 1830 (2008), 1883 (2009), 1936 (2010), 2001 (2011), 2061 (2012), 2110 (2013), 2169 (2014), 2233 (2015), 2299 (2016), 2379 (2017), 2421 (2018) et 2470 (2019), et *réaffirmant* la résolution 2107 (2013) sur la situation entre l'Iraq et le Koweït, et les valeurs affirmées dans la résolution 2367 (2017),

*Réaffirmant* l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et *soulignant* l'importance que revêtent la stabilité, la prospérité et la sécurité de l'Iraq pour le peuple iraquien, la région et la communauté internationale, en particulier compte tenu de la victoire de l'Iraq, sur son territoire, face à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech),

*Apportant son appui* à l'Iraq pour l'aider à faire face aux difficultés qu'il rencontre alors qu'il poursuit ses efforts de stabilisation et lutte notamment contre le terrorisme, l'EIIL, Al-Qaida et les éléments qui leur sont affiliés, et alors qu'il continue d'œuvrer au relèvement, à la reconstruction et à la réconciliation et notamment de s'acquitter de l'obligation de répondre aux besoins de tous les Iraquiens, notamment les femmes, les jeunes, les enfants, les déplacés et les membres des minorités ethniques et religieuses,

*Saluant* les efforts que fait le Gouvernement iraquien pour mettre en œuvre d'urgence des réformes véritables destinées à répondre aux demandes légitimes du peuple iraquien et notamment à lutter contre la corruption, à assurer la fourniture de services essentiels, à diversifier l'économie du pays, à créer des emplois, à améliorer la gouvernance et à renforcer la viabilité et l'efficacité des institutions publiques,

*Félicitant* le Gouvernement iraquien de l'action qu'il mène pour préparer et organiser des élections véritablement libres et régulières, qui soient dirigées et contrôlées par les Iraquiens et soient inclusives, crédibles et participatives, et *se réjouissant* que le Gouvernement iraquien ait demandé à l'Organisation des Nations Unies de lui apporter des conseils, un appui et une assistance technique supplémentaires en matière électorale dans ce contexte, notamment au moyen des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général,

*Demandant* à la communauté internationale de rester fermement engagée aux côtés de l'Iraq et d'appuyer l'action de ce pays sur le plan humanitaire et en matière de stabilisation, de reconstruction et de développement,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq jusqu'au 31 mai 2021 ;

2. *Décide* que, comme le Gouvernement iraquien l'a demandé et compte tenu de la lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères par intérim (S/2020/448), le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq s'attacheront à :

a) Accorder la priorité à la fourniture de conseils, d'un appui et d'une assistance au Gouvernement et au peuple iraqiens de manière à favoriser un dialogue politique inclusif ainsi que la réconciliation aux niveaux national et local ;

b) Continuer de conseiller, d'appuyer et d'aider :

i) le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante dans le cadre de la préparation et de l'organisation d'élections et de référendums libres, réguliers et dirigés et contrôlés par les Iraquiens, notamment en procédant à des examens techniques réguliers et en établissant des rapports détaillés sur la préparation des élections et les procédures électorales, dans le contexte du cycle ordinaire d'établissement des rapports du Secrétaire général ;

ii) le Gouvernement iraquien et la Chambre des députés dans le cadre de la révision de la Constitution, de l'application de ses dispositions et de l'élaboration de procédures de règlement des différends frontaliers internes acceptables pour le Gouvernement iraquien ;

iii) le Gouvernement iraquien dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, en accordant notamment la priorité à la planification, au financement et à l'exécution des efforts visant à renforcer le contrôle de l'État ainsi que des programmes de réintégration destinés aux anciens membres de groupes armés, selon qu'il convient, en coordination avec d'autres entités multinationales ;

iv) le Gouvernement iraquien dans le cadre de la promotion du dialogue et de la coopération au niveau régional, notamment sur les questions relatives à la sécurité des frontières, à l'énergie, au commerce, à l'environnement, à l'eau, aux infrastructures, à la santé publique et aux réfugiés ;

c) Promouvoir, appuyer et faciliter, en coordination avec le Gouvernement iraquien :

i) la coordination et l'acheminement de l'aide humanitaire et, le cas échéant, le rapatriement librement consenti ou l'intégration sur place des réfugiés et des déplacés, en toute sécurité et en bon ordre, notamment par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies ;

ii) la coordination et l'exécution de programmes visant à renforcer la capacité de l'Iraq de fournir à la population des services publics et sociaux de base efficaces, notamment en matière de santé et d'éducation, et la poursuite du concours apporté aux efforts de coordination des programmes critiques d'aide et de reconstruction, qui sont menés activement par l'Iraq auprès des donateurs régionaux et internationaux, notamment en assurant le suivi effectif des engagements pris au niveau international ;

iii) les efforts déployés, notamment par l'Iraq, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en ce qui concerne la réforme économique,

le renforcement des capacités et la création des conditions nécessaires au développement durable ainsi qu'au relèvement et à la reconstruction notamment dans les zones touchées par le terrorisme, y compris en coordonnant leur action avec les organisations nationales et régionales et, le cas échéant, la société civile, les bailleurs de fonds et d'autres institutions internationales ;

iv) la contribution des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies aux objectifs décrits dans la présente résolution, sous la direction centrale du Secrétaire général agissant par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour l'Iraq, avec l'appui du Représentant spécial adjoint qu'ils auront désigné ;

d) Promouvoir l'application du principe de responsabilité, la protection des droits de la personne, et la réforme judiciaire et juridique, dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq, afin de renforcer l'état de droit et d'améliorer la gouvernance en Iraq, tout en appuyant les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, qui a été créée par la résolution 2379 (2017) ;

e) Prendre en compte, dans tous les aspects de leur mandat, les questions de genre, qui sont des questions transversales, et conseiller et aider le Gouvernement iraquien en vue de garantir la contribution, la participation et la représentation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux ;

f) Aider le Gouvernement iraquien et l'équipe de pays des Nations Unies à renforcer les activités de protection de l'enfance, notamment la réadaptation et la réintégration des enfants ;

3. *Considère* qu'il est indispensable que la sécurité du personnel des Nations Unies soit assurée pour que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq puisse mener son action en faveur du peuple iraquien, et *demande* au Gouvernement iraquien de continuer à appuyer la présence de l'Organisation des Nations Unies en Iraq dans le domaine de la sécurité et sur le plan logistique ;

4. *Entend* réexaminer le mandat et le cycle d'établissement des rapports de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq d'ici au 31 mai 2021, ou plus tôt si le Gouvernement iraquien en fait la demande ;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée ;

6. *Décide* de rester saisi de la question.

---

## Annexe II

### **Lettre datée du 29 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 28 mai 2020, relative au projet de résolution portant sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

---

**Annexe III****Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe du concours apporté pour faciliter la procédure de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution (S/2020/449) déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Zhang Jun**

## Annexe IV

### **Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je me réfère à la lettre datée du 28 mai 2020, par laquelle le Président du Conseil de sécurité met aux voix le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449).

À cet égard, sur instruction de mon gouvernement, la délégation de la République dominicaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Envoyé spécial de la République dominicaine  
auprès du Conseil de sécurité  
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

---

**Annexe V****Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution du Conseil de sécurité portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449).

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Estonie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

## Annexe VI

### **Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité du 28 mai 2020, appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur l'extension du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, mis en bleu sous la cote S/2020/449.

La France vote pour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la France  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

---

**Annexe VII****Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 28 mai 2020, engageant une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, publié sous la cote S/2020/449, est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent adjoint de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Juergen **Schulz**

## Annexe VIII

### **Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 28 mai 2020, du Représentant permanent de la République d'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449).

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Indonésie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

---

**Annexe IX****Note verbale datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a l'honneur de se référer à la lettre datée du 27 mars 2020, du Représentant permanent de la Chine, Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, énonçant la procédure dont il a été convenu à titre provisoire pour l'adoption des projets de résolution durant la pandémie de maladie à coronavirus.

Concernant le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'Assistances des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449), la République du Niger vote pour.

## **Annexe X**

### **Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, d'accuser réception de votre lettre datée du 28 mai 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449).

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre datée du 27 mars 2020 du Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution publié sous la cote S/2020/449.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

---

**Annexe XI****Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/449, déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq créée en application de la résolution 1500 (2003) du Conseil de sécurité.

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
de Saint-Vincent-et-les Grenadines  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

## Annexe XII

### **Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à votre lettre datée du 28 mai 2020, concernant le projet de résolution du Conseil de sécurité portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449).

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Afrique du Sud  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

---

**Annexe XIII****Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 28 mai 2020, du Représentant permanent de l'Estonie, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, publié sous la cote S/2020/449, déposé par les États-Unis d'Amérique, je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Tunisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Kais **Kabtani**

## **Annexe XIV**

### **Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 28 mai 2020, du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution (S/2020/449) relatif à la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jonathan **Allen**

**Annexe XV****Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ce qui concerne le projet de résolution, déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (S/2020/449), les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Kelly Craft**

## Annexe XVI

### **Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 28 mai 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/449, portant sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, déposé par les États-Unis d'Amérique ;

Conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité pour l'examen des projets de résolution durant les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, comme décrit dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2020 portant sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité durant le mois de mai 2020 ;

Je vous informe par la présente, Monsieur le Président, que le Viet Nam a décidé de voter pour le projet de résolution susmentionné et n'entend pas, à ce stade, faire de déclaration sur la question.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Viet Nam  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Dang Dinh Quy**

---

**Annexe XVII****Déclaration de la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies, Inga Rhonda King**

En raison des progrès politiques notables accomplis en Iraq, il est important que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continue fonctionner et de s'acquitter de son mandat. Nous prônons une coopération soutenue entre la MANUI et le Gouvernement iraquien, qui ont tous les deux à cœur de promouvoir le progrès de l'Iraq. À cette fin, Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de l'adoption de la résolution 2522 (S/2020) portant prorogation du mandat de la MANUI. Nous considérons l'adoption à l'unanimité de la résolution comme la preuve de l'attachement du Conseil de sécurité à la sécurité et à la prospérité de l'Iraq et du peuple iraquien.

Malgré les progrès réalisés, nous ne devons pas oublier les nombreux problèmes qui demeurent et qui exigent que la MANUI continue à apporter son soutien aux autorités iraqiennes dans leurs efforts en vue d'un dialogue sans exclusive, de la réconciliation et de la reconstruction. À cet égard, nous réaffirmons que la MANUI doit continuer à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq.

Nous réitérons également notre soutien à M<sup>me</sup> Jeanine Hennis-Plasschaert et à son équipe, et nous saluons leur dévouement constant envers le peuple iraquien, conformément à leur mandat.

---